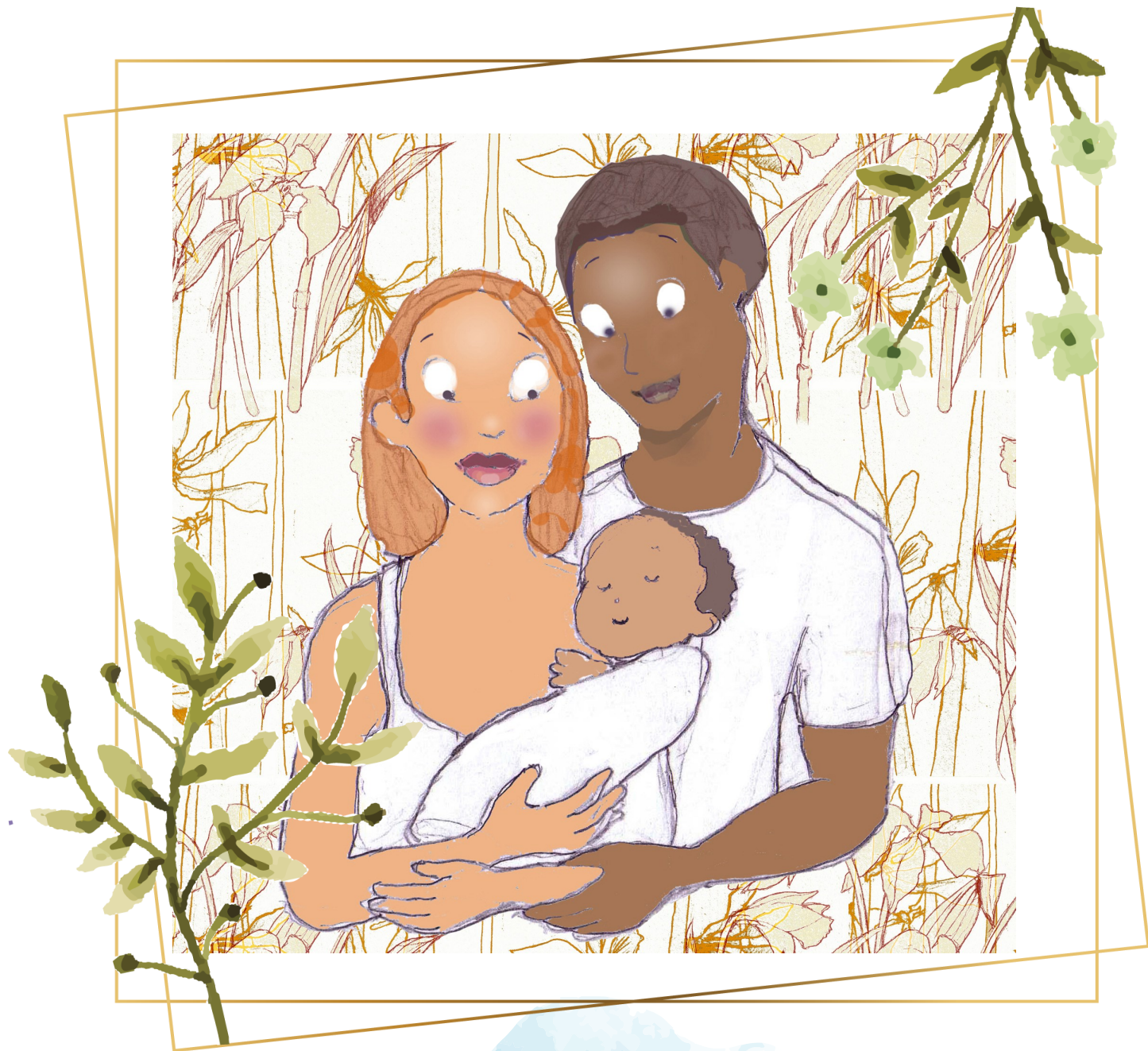


# Notre séjour en maternité



Bois de rose et Arouna



## Bienvenue !

Nous vous souhaitons la bienvenue à la maternité du Centre hospitalier de Cayenne Andrée Rosemon. Cette brochure a été préparée pour vous aider à comprendre le fonctionnement de l'unité et connaître le personnel qui vous accompagnera tout au long de votre séjour. Vous y trouverez les réponses aux questions que se posent fréquemment nos patientes.

Ce livret contient également des fiches de suivi où vous pourrez noter diverses informations durant les premiers jours de vie de votre bébé: horaires des tétées et/ou prises de biberon, surveillance des selles et des urines...

Nous restons à votre écoute pour toute remarque ou suggestion concernant votre accueil et celui de votre famille à l'hôpital.

L'équipe médicale et soignante est là pour répondre à vos attentes.

L'équipe de la maternité



### SOMMAIRE

- Les préparatifs.....3
- Votre admission en maternité.....6
- Votre retour à la maison.....13
- Suivi des premiers jours de bébé...20

# Les préparatifs



Les effets personnels à apporter à la maternité...

## Pour vous

- des pyjamas
- des vêtements pour la journée
- des brassières d'allaitement si vous souhaitez réaliser un allaitement maternel
- des culottes à usage unique si vous le souhaitez (culottes « filets ») ainsi que des serviettes hygiéniques
- un nécessaire de toilette
- des chaussons

## Pour votre bébé :

- des bodys manches longues
- des pyjamas
- des chaussettes
- un bonnet
- des bavoirs
- des serviettes de bain
- des couches
- un savon adapté
- un petit drap pour le berceau
- une gigoteuse

Du matériel supplémentaire peut être envisagé en fonction de vos besoins, de votre confort et de votre mode d'allaitement :

- des coussinets d'allaitement
- un coussin d'allaitement et/ou un oreiller
- une crème d'allaitement
- des bouts de sein en silicone si besoin
- des couverts et un gobelet



# Présentation

La Maternité de l'hôpital Andrée Rosemon se compose de deux services : Bois de rose (service principalement dédié aux accouchements physiologiques) et Arouna (service principalement dédié aux césariennes ainsi qu'aux patientes en provenance des communes de l'intérieur et en attente d'accoucher).

Les maternités Bois de rose et Arouna font partie du Pôle Femme-Enfant (PFE). Elles sont situées au premier étage du bâtiment Adeline Rézairé- Briolin.

Les unités « Bois de rose » et « Arouna » comportent :

- 24 lits en chambres seules et 6 lits en chambres doubles
- 1 nurserie
- 1 bureau des sages-femmes

L'Unité kangourou est un service attaché à la maternité. Il s'agit d'une unité d'hospitalisation pour les nouveau-nés ayant besoin d'une surveillance spécifique sans pour autant nécessiter des soins en néonatalogie. Ainsi, certaines mères sont hospitalisées en maternité Bois de Rose ou Arouna alors que leur bébé est en unité Kangourou. Dans ce cas, les visites des parents auprès de leur bébé sont autorisées sans restriction.

À votre arrivée, le personnel vous présentera la chambre, le déroulement de votre séjour et remplira avec vous une liste confirmant que l'organisation de l'unité vous a été présentée.

## L'équipe médicale et paramédicale

Chacun de vos interlocuteurs porte un badge nominatif qui vous permettra de l'identifier. Les soins sont dispensés indifféremment par des professionnels féminins ou masculins.

L'équipe soignante se compose de:

- 1 gynécologue-obstétricien, chargé d'effectuer la visite médicale des mères qui le nécessitent
- 1 pédiatre est chargé d'effectuer la visite médicale des nouveau-nés
- 2 sages-femmes sont présentes de jour comme de nuit et ont en charge 15 patientes chacune
- 1 cadre sage-femme référent du service. La cadre sage-femme est garante de la qualité et de la sécurité des soins. Elle est responsable du bon fonctionnement du service
- Une infirmière est présente durant la journée
- des aides-soignantes et des auxiliaires de puériculture sont présentes de jour comme de nuit
- l'assistante sociale du pôle que vous pouvez être amenée à rencontrer en cas d'urgence avec notamment l'assistante sociale chargée du service de la PASS (réservé aux patientes ayant une absence totale de couverture sociale). Pour les problèmes qui relèvent d'une urgence relative, nous vous invitons à prendre contact avec l'assistante sociale de votre secteur d'habitation.

Les gynécologues, les anesthésistes et les pédiatres sont présents tous les jours en journée. Ils sont relayés la nuit par une équipe de garde.

Une psychologue peut être contactée sur votre demande tout comme ces équipes de liaison et soins en addictologie (ELSA) et les tabacologues. N'hésitez pas à faire part à l'équipe soignante d'un problème d'addiction: le séjour en post-partum peut être une occasion pour prendre contact avec des intervenants pouvant vous venir en aide. D'autres médecins extérieurs à l'unité peuvent être amenés à intervenir auprès de vous dans le cadre de leur spécialité. Nous travaillons, par ailleurs, en collaboration avec les kinésithérapeutes, la diététicienne...

Les ASH assurent l'hygiène des chambres et des locaux du service tous les jours.

# Organisation

## **La visite médicale**

Si votre post-partum est physiologique et que vous ne présentez pas de problème de santé nécessitant l'intervention d'un médecin, les sages-femmes assureront l'intégralité de votre prise en charge durant le séjour. Les sages-femmes réaliseront un examen clinique tous les matins.

## **Les repas**

Le petit-déjeuner est servi à 8h00, le déjeuner : 12h00, le dîner : 18h00. Ne stockez pas de produits alimentaires périssables dans votre chambre (fruits, laitages, jus de fruits...). Indiquez à votre entourage qu'avant d'apporter de la nourriture, il doit se renseigner préalablement auprès de l'équipe de soins. Dans votre intérêt, respectez les consignes d'hygiène (lavage des mains) et les mesures complémentaires (comme le port d'un masque) lorsque le personnel hospitalier vous le demande.

## **Coffre-fort**

Les chambres sont équipées de coffres pour garantir la sécurité de vos objets de valeur. Toutefois, nous vous recommandons de ne pas garder dans votre chambre des biens de valeur ou des sommes d'argent importantes. Remettez à votre famille ce dont vous n'avez pas besoin pendant votre hospitalisation. Les biens de valeurs que vous y déposez resteront sous votre responsabilité.

Attention, le Centre hospitalier ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol, perte ou détérioration des biens que vous aurez gardés auprès de vous ou dans le coffre de votre chambre.



## **Les visites**

Elles sont autorisées de 11 heures à 20 heures.

Nous vous signalons également qu'en dehors des frères et sœurs du nouveau-né, les enfants de moins de 12 ans ne sont pas admis dans l'unité.

Pour votre confort, veuillez à limiter vos visites à deux personnes à la fois, dans la chambre. Nous invitons les familles à être attentif au bruit afin de respecter le repos et la tranquillité de chacun.



## **L'accompagnant**

Dans le cas où vous bénéficiez d'une chambre seule, une personne majeure de votre choix peut rester auprès de vous durant votre hospitalisation. Un lit accompagnant est proposé au prix de 15 euros la nuit, le petit déjeuner étant inclus (le détail des prix est affiché dans la chambre).



## **Le service de l'état civil**

Un agent d'état civil enregistrera la déclaration de naissance sans que vous ayez à vous rendre en mairie pour effectuer les formalités (cela s'applique aux patientes ayant accouché à l'hôpital et non pas à domicile). Vous pourrez ainsi récupérer l'acte de naissance directement à la mairie de Cayenne une semaine après votre accouchement.



## **La télévision**

La gestion est assurée par une société extérieure à l'hôpital. Le prestataire passe dans les chambres en début de soirée. Le tarif est de : 6 euros par jour et 8 euros le week-end.



## **La sortie**

La durée du séjour est variable. Elle sera déterminée par votre état de santé et celui de votre enfant. Les sorties de l'unité se font tous les jours. Pensez à remplir le questionnaire de satisfaction, ce dernier contribue à l'amélioration de la qualité de votre prise en charge.

# Notre admission en maternité Bois de rose



## Combien de temps allons nous rester hospitalisés?

La durée de séjour dépend de votre état de santé, de celui de votre bébé et de votre mode d'accouchement. En règle générale, si votre séjour est physiologique, vous pourrez sortir au 3ème jour (sans compter le jour de l'accouchement) après un accouchement voie basse et au 5ème jour (sans compter le jour de l'intervention) après un accouchement par césarienne.



## Comment va se dérouler notre admission ? Quels seront les premiers soins ?

L'**admission du bébé** va consister à vérifier un certain nombre d'éléments :

- **l'identité** : le bracelet de votre bébé devra être conservé à son poignet durant l'intégralité du séjour
- **la température** : le bébé se refroidit rapidement et facilement durant les premières heures de vie. Il faut veiller à bien l'habiller et à maintenir son bonnet. Sa température doit se maintenir autour de 36.5 °C et 37.5°C
- **le poids** : il sera surveillé quotidiennement. Le bébé à terme peut perdre du poids durant les premiers jours de vie. Il faut cependant veiller à ce que cette perte de poids ne soit pas trop rapide et que le bébé continue à bien s'alimenter
- **le cordon** : il doit rester bien propre et sec afin qu'il s'assèche et tombe aux alentours du 10ème jour de vie. Des soins seront prodigués avec des compresses stériles et une solution antiseptique
- **l'alimentation** : nous vous accompagnerons quel que soit votre choix d'allaitement. L'essentiel est que vous optiez pour le mode d'alimentation avec lequel vous êtes à l'aise
- **le transit** : nous surveillons l'émission des premières selles appelées « méconium ». Celles-ci surviennent en général dans les premières 72 heures de vie



- **les urines** : nous surveillons l'émission des premières urines. Celle-ci survient en général dans les premières 48 heures de vie. Les mictions (émissions d'urine) fréquentes et régulières sont aussi le témoin d'une bonne alimentation
- **l'ictère néonatale** (ou « jaunisse du nourrisson ») : pour contrôler ce paramètre nous utilisons un appareil (appelé le Biliflash) qui nous permet de détecter la présence d'un ictère du nouveau-né. Son usage est parfaitement indolore pour le bébé

**L'admission des parents** va consister à :

- **vérifier l'identité** : nous procéderons notamment à la vérification du bracelet d'identification de la mère (ce bracelet est à conserver tout au long de votre séjour). Veillez par ailleurs à garder vos documents d'identité avec vous.
- **remplir les documents administratifs** : la désignation d'une personne de confiance est une obligation légale à l'entrée dans un service d'hospitalisation. Aussi, nous vous expliquerons le fonctionnement de l'unité via une « check-list » d'accueil que nous vous présenterons
- **réaliser l'examen clinique de la mère**



Lors de votre arrivée dans le service, vous serez admis par l'équipe soignante. N'hésitez pas à faire appel à elle tout au long de votre séjour.

# Notre séjour en maternité Bois de rose



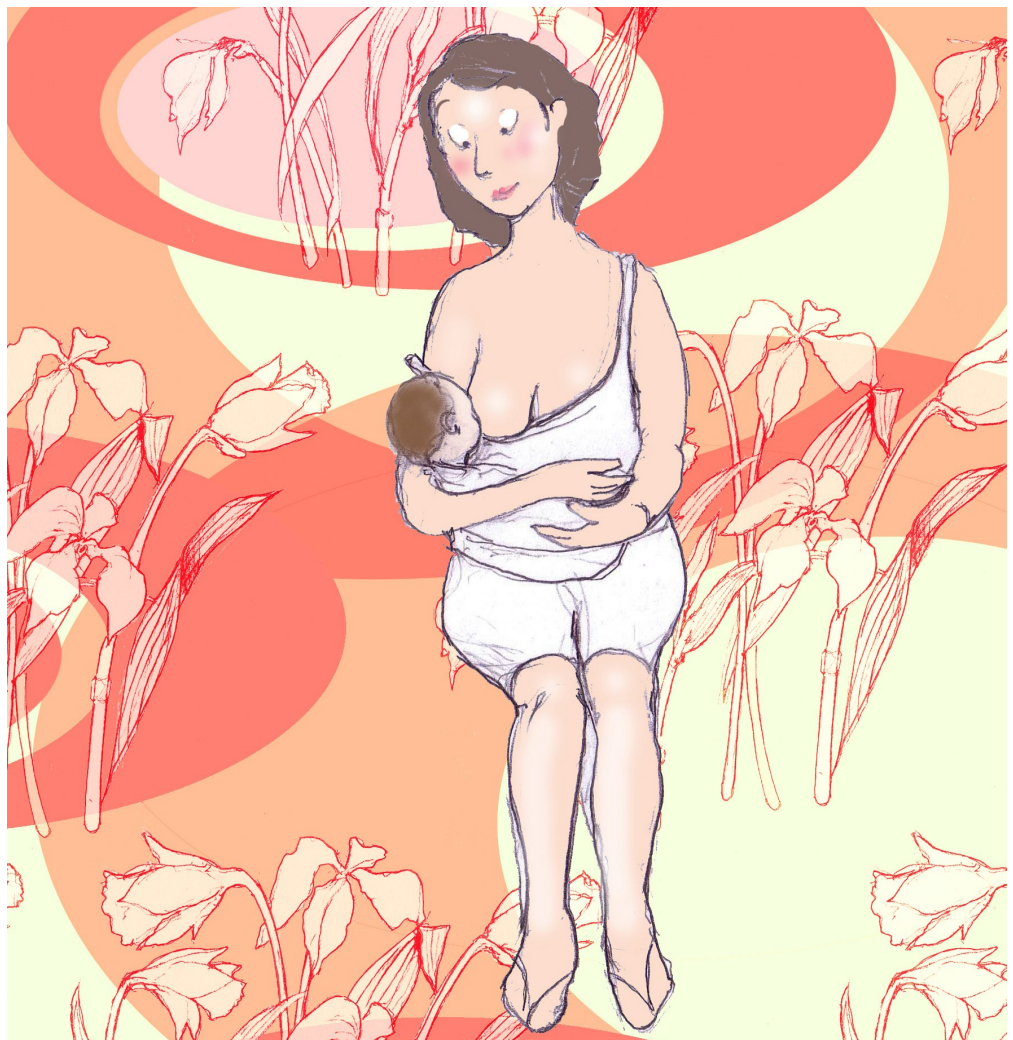
**Je souhaite offrir un allaitement maternel  
à mon bébé. Comment cela va-t-il se passer?**

Le lait maternel est parfaitement adapté aux besoins du nouveau-né, c'est l'aliment idéal. Il est très riche et possède des propriétés nutritionnelles très intéressantes pour le bébé.

Le « premier lait » qui apparaît dès la naissance s'appelle le « colostrum ». Cette substance (particulièrement riche notamment en anticorps) est plus jaune et plus épaisse que celle qui apparaîtra après la montée laiteuse.

Le bébé doit être allaité à volonté et ce, dès la naissance. Il ne faut pas hésiter à proposer le sein au bébé lors de phases d'éveil calme (dès qu'il tète ses mains, a les yeux bien ouverts, ou semble chercher).

La mise en place d'un allaitement maternel n'est pas toujours chose aisée durant les premiers jours. A tout moment, vous pouvez faire appel à l'équipe pour vous épauler et vous conseiller notamment en ce qui concerne les différentes positions d'allaitement.





## **Mon bébé va être nourri au biberon. Y a-t-il des précautions particulières à prendre ?**

Nous vous fournirons les biberons durant votre séjour. Nous vous expliquerons également les doses à ne pas dépasser afin d'éviter que le bébé ne régurgite.

Il est important de respecter les doses conseillées qui sont fonction du poids et du nombre de jours de vie du bébé.



**A partir du moment où un biberon est ouvert , il doit être jeté après 1 heure, même s'il n'est pas vide.**



## **Puis-je donner des biberons d'eau à mon bébé?**

Non. Il n'est pas recommandé de compléter l'alimentation avec de l'eau. Les nouveau-nés doivent exclusivement boire du lait. Le lait contient déjà 80 % d'eau en moyenne, ce qui suffit largement à bien les hydrater. Tout autre aliment doit être proscrit pour le moment. L'eau sera introduite dans 4 à 6 mois, lors de la diversification alimentaire.



## **Mon bébé présente un ictère, de quoi s'agit-il ?**

L'ictère est ce que l'on nomme plus communément la « jaunisse ». Le nouveau-né possède un surplus de globules rouges par rapport à l'enfant plus grand ou à l'adulte. La destruction de ces globules rouges en grand nombre produit une quantité importante d'un élément nommé « bilirubine ». L'ictère se manifeste par une coloration jaune de la peau et des muqueuses due à l'accumulation de bilirubine dans les tissus. Tous les bébés peuvent faire une jaunisse mais certains nouveau-nés sont plus à risque que d'autres. Même si l'ictère est majoritairement banal, il ne faut pas le négliger. Il est important de le détecter afin que nous puissions éventuellement le traiter si cela est nécessaire.

Mais comment traite-t-on un ictère du nouveau-né ?



## **Mais comment traite-t-on un ictère du nouveau-né ?**

Le traitement consiste à réaliser une « photothérapie » qui est un traitement par lumière bleue. Cette lumière bleue est différente des UV. Elle transforme la bilirubine présente en excès dans le sang (ce qui donne la coloration jaune) en dérivés éliminés dans les urines et les selles du nouveau-né. Ce traitement est simple, non invasif et parfaitement indolore pour le bébé qui est simplement placé sous cette lumière durant 4 heures (la cure peut être renouvelée si le pédiatre juge que cela est nécessaire). Ce traitement est réalisé à l'unité kangourou. Vous pouvez rester auprès de votre bébé durant le traitement.



## **Mon bébé perd du poids, est-ce que c'est grave ?**

Comme mentionné précédemment, la perte de poids, dans les limites admises, est physiologique chez tous les nouveau-nés après la naissance. Néanmoins, durant le séjour en maternité, nous surveillons que cette perte de poids ne soit pas trop importante. Le pédiatre et l'équipe soignante évalueront avec vous les mesures à mettre en place en fonction de la situation.



## **Mon bébé va avoir un PEAA, de quoi s'agit-il ?**

Le test des potentiels évoqués auditifs automatisés (PEAA) permet de dépister précocement un trouble auditif. En l'absence de test, le trouble auditif pourrait passer inaperçu pendant plusieurs mois. Par conséquent, cette absence de dépistage pourrait retentir sur l'apprentissage du langage donc sur le développement de l'enfant.

Ce test est parfaitement indolore. Il est réalisé entre le 2ème et le 4ème jour. Le principe est d'envoyer un son dans le conduit auditif du bébé et d'étudier la réponse. Si l'oreille interne perçoit ce son alors elle émet un "écho" qui sera enregistré par l'appareil.

Si le test n'est pas concluant, il sera renouvelé le lendemain ou le surlendemain.

Si les 2 tests s'avèrent toujours non concluants vous serez orientés vers un ORL afin qu'il procède à des investigations supplémentaires.



## **Après mon accord, mon bébé va bénéficier d'un test de Guthrie. De quoi s'agit-il ?**

Le test de Guthrie est un test sanguin qui permet de dépister 5 maladies congénitales : la phénylcétonurie, l'hypothyroïdie, l'hyperplasie des surrénales, la mucoviscidose et la drépanocytose.

Peut-être n'avez-vous jamais entendu parler de ces maladies ? Effectivement, elles sont rares mais graves si elles ne sont pas prises en charge rapidement.

Le dépistage précoce permet une prise en charge avant que la maladie ne s'exprime.

99 % des tests de Guthrie sont négatifs. Cela signifie que l'enfant n'est vraisemblablement pas atteint de la pathologie.

Si le résultat présente une anomalie, les parents seront informés. Si le test est négatif, vous n'aurez pas de retour.

Pour que l'équipe puisse effectuer cette analyse, elle aura besoin de recueillir votre consentement.



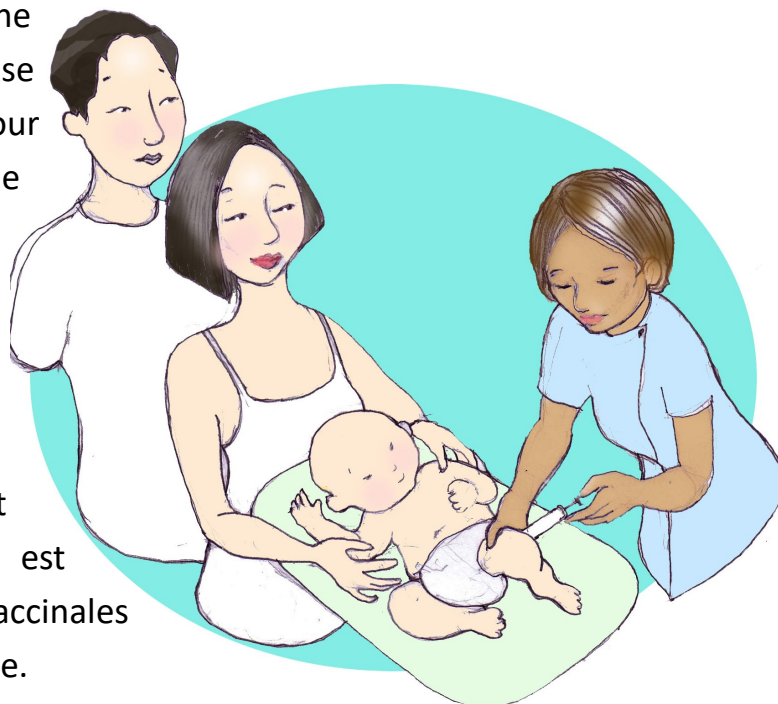
## **On propose de vacciner mon bébé contre l'hépatite B. Est-ce recommandé de le vacciner si tôt ?**

La vaccination universelle (c'est-à-dire de tous les nourrissons) contre le virus de l'hépatite B est une obligation depuis le 1er janvier 2018. Il est recommandé de débiter la vaccination à 2 mois sauf dans les zones endémiques où cela doit être envisagé plus précocement. En France, les zones concernées sont la Guyane française et Mayotte

En Guyane Française, il est donc recommandé de vacciner les enfants contre l'hépatite B avant la sortie de la maternité

## On propose de faire à mon bébé le BCG (vaccin contre la tuberculose). Est-ce recommandé si tôt ?

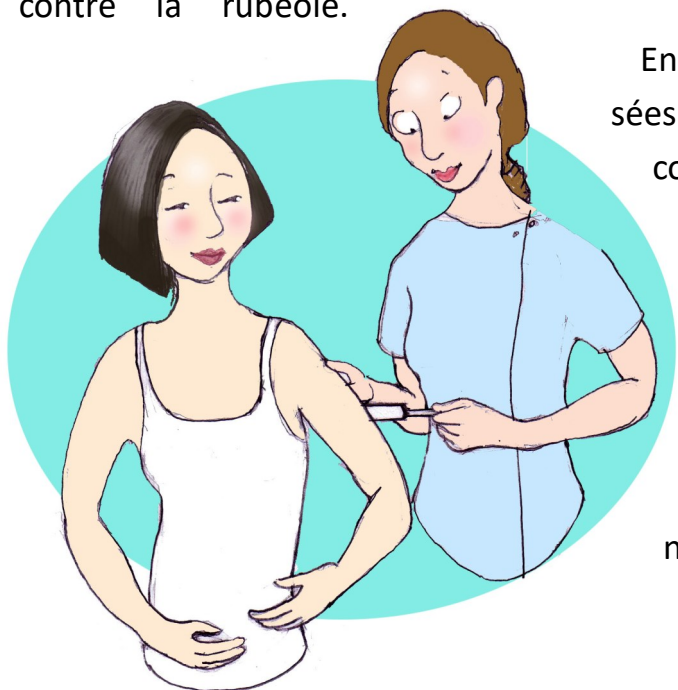
Il est recommandé de pratiquer une vaccination contre la tuberculose avant la sortie de la maternité pour tous les enfants résidant en Guyane française. En effet, le département est une zone ayant une incidence tuberculeuse plus élevée par rapport à d'autres départements français. Le risque de développer une forme grave de tuberculose est d'autant plus élevé que l'enfant est jeune, ainsi les recommandations vaccinales encouragent une vaccination précoce.



**Quel que soit le vaccin, il ne sera administré à votre enfant qu'après avoir recueilli votre consentement.**

## Et moi, ai-je des vaccins à faire au cours de mon séjour à la maternité ?

Le vaccin fréquemment administré aux mères durant les suites de couches est le vaccin contre la rubéole.



En effet, certaines femmes ne sont pas immunisées. C'est-à-dire qu'elles ne sont pas protégées contre le virus. Si une femme non immunisée tombe enceinte et qu'elle contracte le virus pendant sa grossesse, le bébé risque de présenter des complications. Ainsi, il est conseillé de profiter de la période de suites de couches pour vacciner (et donc protéger) les femmes qui ne le sont pas encore. Si vous êtes concernée, la sage-femme abordera le sujet avec vous.



## **Y-a-t-il un traitement particulier à prendre après mon accouchement ?**

De manière générale, après un accouchement, la prise en charge est simple. Peu de médicaments sont nécessaires. Le traitement se résume, dans la majeure partie des cas, en l'administration d'antalgiques (c'est-à-dire de médicaments contre la douleur) et de fer (pour compenser les pertes de sang dues à l'accouchement). Chaque femme a une perception et un vécu particuliers autour de la douleur, nous veillerons à évaluer régulièrement votre douleur afin de vous délivrer les antalgiques les plus adaptés à votre situation.

Si vous aviez un traitement pendant votre grossesse, il est possible que la sage-femme vous l'administre. Dans tous les cas, il faut prévenir l'équipe soignante si vous avez un traitement en cours afin qu'elle évalue avec vous la nécessité de le continuer.



## **De quels soins vais-je bénéficier durant la période de suites de couches ?**

En principe, la période de suites de couches est une période consacrée à la surveillance. Le but est de dépister toute complication rapidement. Les complications les plus fréquentes sont l'hémorragie du post-partum et la fièvre.

Profitez de ce temps pour vous reposer et faire connaissance avec votre bébé.



## **Dans quelle position est-il préconisé de coucher mon bébé ?**

Le fait de coucher les bébés sur le dos a réduit significativement le taux de morts inattendues des nourrissons. Par ailleurs, afin de ne pas entraver sa respiration, ne laissez aucun objet mou dans le lit. Les oreillers, couettes, peluches volumineuses qui peuvent recouvrir le visage du bébé ne doivent pas être utilisés.

Évitez également de placer des colliers ou une sucette à cordelette autour du cou de votre bébé car ceux-ci peuvent constituer une gêne respiratoire pendant son sommeil.

**Installer son bébé sur le dos pour dormir est la position préconisée pour le couchage du nouveau-né.**



## **Mon bébé reçoit chaque jour une supplémentation en vitamine. De quoi s'agit-il ?**

La vitamine D est administrée quotidiennement à votre bébé. Elle intervient dans la construction des os en stimulant l'absorption intestinale du calcium et du phosphore. Une carence peut donner lieu à des complications osseuses.

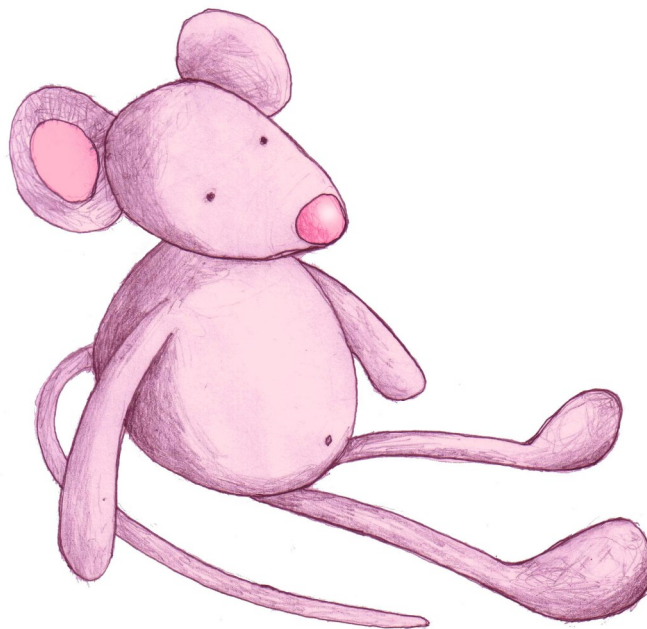
L'administration de vitamine D devra être poursuivie lors du retour à domicile. On administrera également une dose de vitamine K à votre bébé durant son séjour en maternité.

La vitamine K intervient dans les processus de coagulation. Tous les bébés bénéficient d'une première dose à leur naissance, une deuxième pendant le séjour en maternité et une dernière à 1 mois de vie.



## **Mon bébé est hospitalisé en néonatalogie. Ai-je la possibilité de rester auprès de lui ?**

Si votre santé le permet, vous serez sortante du service après les 3 jours post-accouchement ou après les 5 jours post-césarienne. Si vous habitez loin ou si vous voulez rester à l'hôpital le temps du séjour du bébé, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous ferons alors une demande pour une chambre mère-enfant auprès du service de néonatalogie. Les places sont malheureusement limitées donc non garanties. Si cela est possible, vous séjournerez au plus près de votre enfant durant son hospitalisation.





# Notre retour à la maison



**Nous rentrons à la maison aujourd'hui, y-a-t-il une procédure particulière ce jour-là ?**

Si votre bébé va bien et ne présente aucun signe pathologique, nous vous remettons le carnet de santé ainsi que les ordonnances de sortie du nouveau-né. Il est possible que le pédiatre vous donne un rendez-vous pour effectuer une consultation en externe afin de contrôler le poids du bébé, l'évolution d'un ictère ou encore pour récupérer des résultats.

La maman sera également examinée. Si aucun élément pathologique n'est relevé, la sage-femme validera votre sortie (en collaboration avec le gynécologue-obstétricien si cela est nécessaire ou si vous avez accouché par césarienne). Vos ordonnances vous seront remises et expliquées.

Si vous possédez une couverture sociale, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement à domicile par une sage-femme libérale.

Vous devrez effectuer les formalités administratives avant de quitter l'hôpital. Il faut vous rendre au bureau des entrées avec vos papiers d'identité et de sécurité sociale.

Deux bons de sortie vous seront remis : le premier doit être récupéré par notre équipe et le deuxième est à conserver par vos soins.

**Si la mère n'est pas francophone, il ne faut pas hésiter à faire appel à une personne de confiance qui peut traduire les informations importantes.**





**Y a-t-il des soins particuliers ou des médicaments nécessaires pour mon bébé, une fois à la maison ?**



Il faut poursuivre l'administration de vitamine D à raison de 4 gouttes par jour jusqu'aux 18 mois du bébé. Une dose de vitamine K est à donner à 1 mois de vie.

Il faut poursuivre les soins du cordon conformément aux conseils donnés à la maternité afin d'éviter une infection, de le maintenir sec et de favoriser sa chute.

**Il faut dès à présent penser à prendre contact avec votre PMI de secteur, votre médecin traitant ou un pédiatre pour assurer le suivi du bébé et planifier au plus vite la date du prochain rendez-vous.**



## Le pédiatre a prescrit des pommades à mon bébé. Dans quels cas dois-je les utiliser ?

La pommade protectrice est indiquée en cas d'« érythème fessier » (fesses rouges). L'érythème fessier est une dermatite prenant place au niveau du siège. Il est dû à l'irritation de la peau située sous la couche. Le siège prend alors une coloration rouge vif. La peau peut être sèche mais aussi suintante. En cas d'érythème fessier, il faut agir sur les facteurs favorisants c'est-à-dire : l'humidité, la macération, et l'usage de produits irritants. Le bébé doit être changé très régulièrement. La toilette du siège doit être rigoureuse, préférentiellement avec de l'eau, du savon (lingettes à éviter dans ces circonstances) et réalisée avec un coton doux. Laissez votre bébé sans couche autant que possible le temps que l'irritation diminue. Pour apaiser l'inflammation, la pommade prescrite par le pédiatre peut alors être appliquée en couche fine après la toilette une à plusieurs fois par jour.

La seconde pommade prescrite est indiquée en cas de sécheresse cutanée. Elle peut être appliquée une à plusieurs fois par jour.

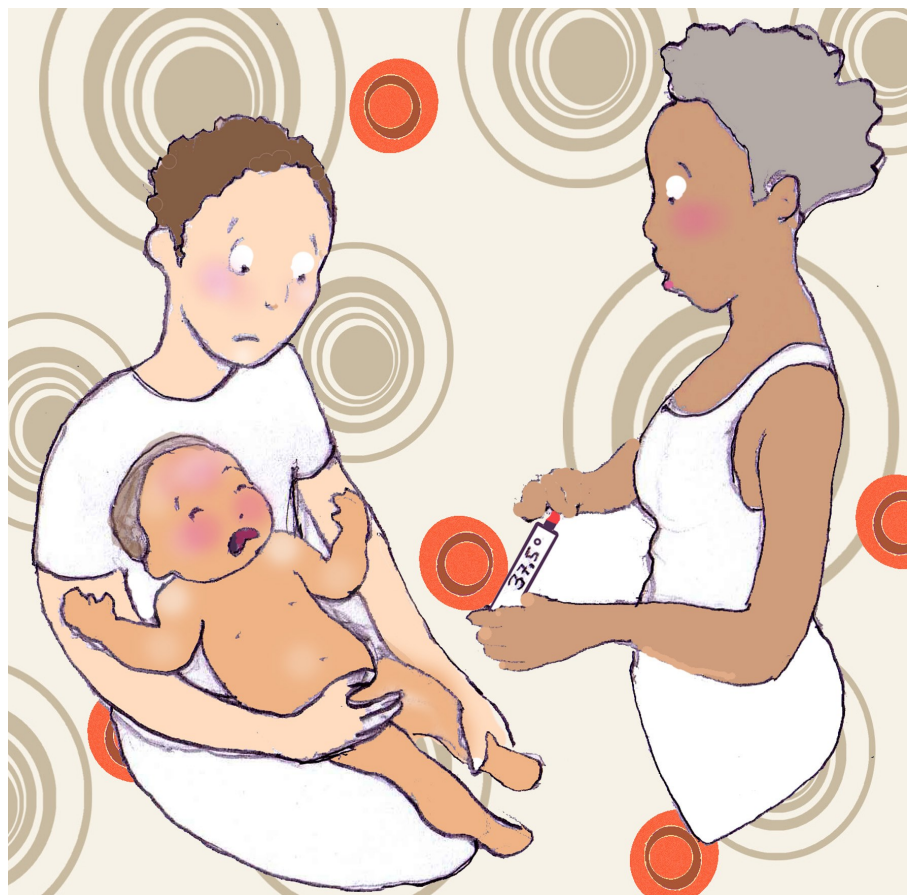


## Quels motifs doivent me conduire à emmener mon bébé aux urgences ?

Une fièvre chez le bébé dans les premiers jours doit impérativement vous conduire à revenir aux urgences.

Il faut également vous rendre aux urgences si votre bébé présente une diarrhée ou bien si vous remarquer un changement de comportement significatif comme des pleurs inexplicables ou au contraire un enfant somnolent, ou peu réactif.

**La fièvre est définie par une température supérieure ou égale à 38°C.**





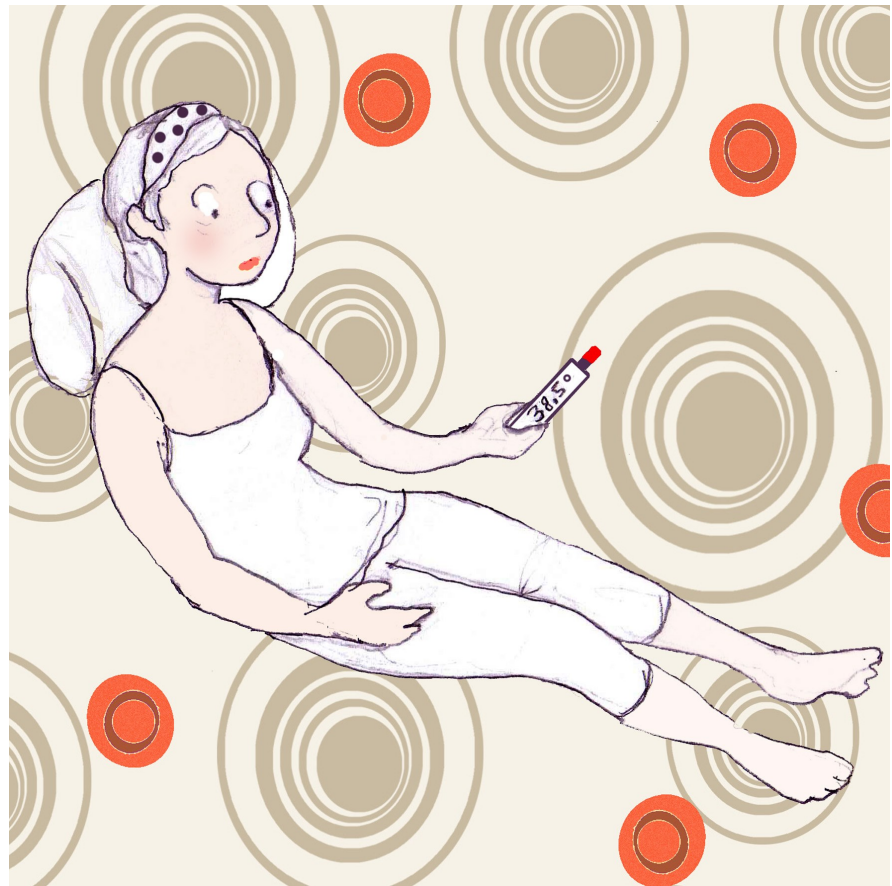
## Ai-je des rendez-vous médicaux à planifier pour moi ?

En effet, il ne faut pas oublier de prendre rendez-vous pour la visite post-natale. Il est conseillé de la faire 1 mois après une césarienne ou 6 semaines après un accouchement voie basse.

Entre temps, il faut impérativement revenir aux urgences gynéco- obstétricales (UGO) si vous saignez beaucoup dans les jours qui suivent votre accouchement.

Il faut également consulter rapidement votre médecin ou votre sage-femme si vous présentez une fièvre, si vos pertes sont malodorantes, si la cicatrice de césarienne ou la suture périnéale devient très douloureuse voire présente un écoulement ou si vos jambes sont rouges avec une vive douleur.

Votre sage-femme à domicile sera votre interlocuteur privilégié, n'hésitez pas à lui faire part de toute question ou inquiétude.



# Les premiers jours de mon bébé

Prénom :

Nom :

date de naissance :

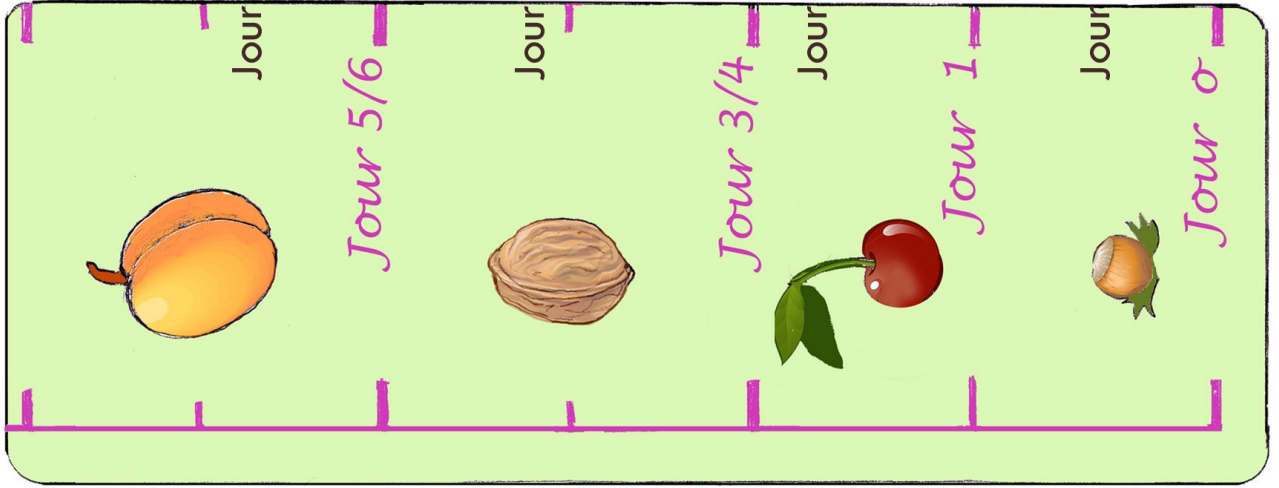
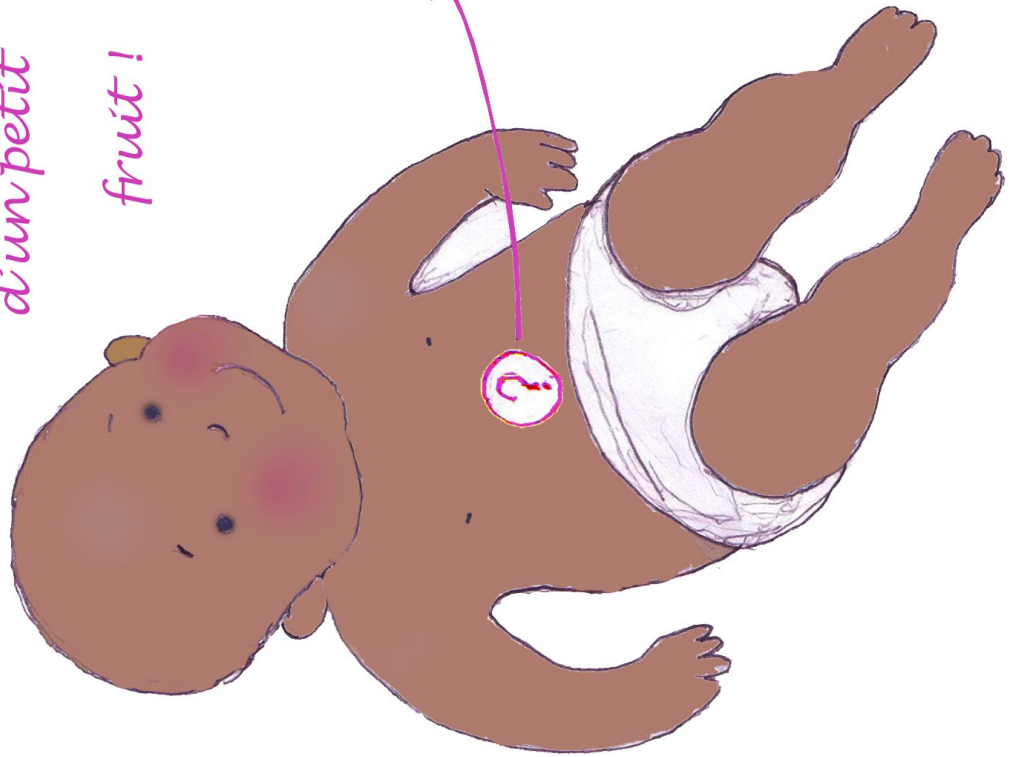
heure :

poids :

taille :



*Un estomac tout  
petit...de la taille  
d'un petit  
fruit !*





Notes:

---

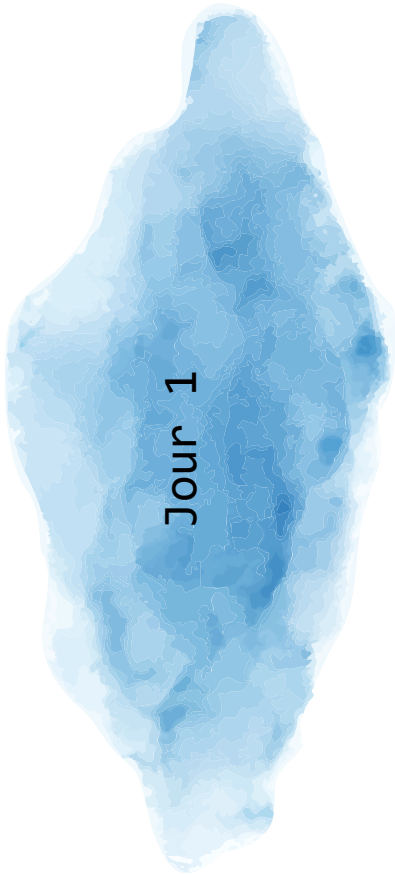
---

---

---

---

heures	0h	1h	2h	3h	4h	5h	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	
Heure de la mise au sein																									
Heure du biberon et quantité																									
Présence d'urine dans la couche																									
Présence de selles dans la couche																									



Notes:

---

---

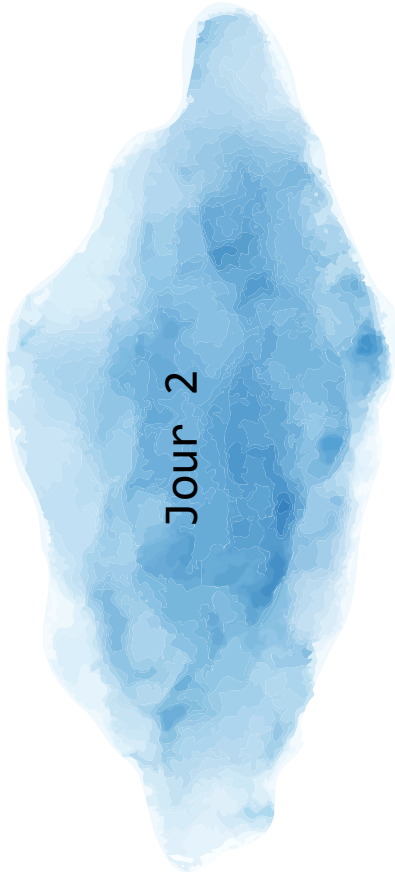
---

---

---

heures	0h	1h	2h	3h	4h	5h	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	
Heure de la mise au sein																									
Heure du biberon et quantité																									
Présence d'urine dans la couche																									
Présence de selles dans la couche																									





Notes:

---

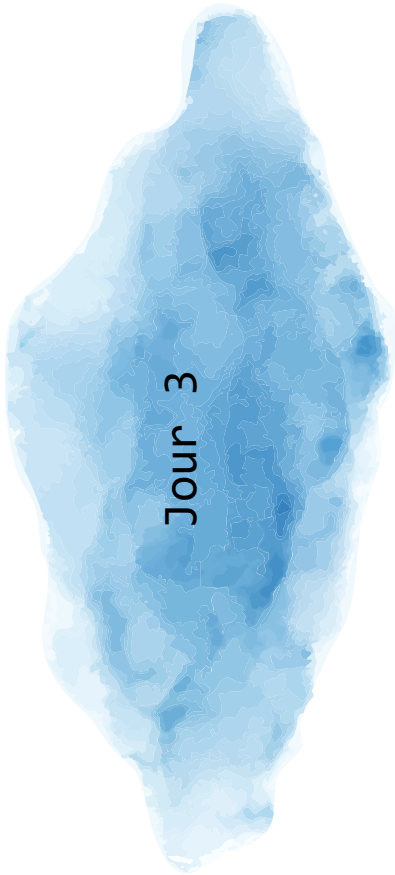
---

---

---

---

heures	0h	1h	2h	3h	4h	5h	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	
Heure de la mise au sein																									
Heure du biberon et quantité																									
Présence d'urine dans la couche																									
Présence de selles dans la couche																									



Notes:

---

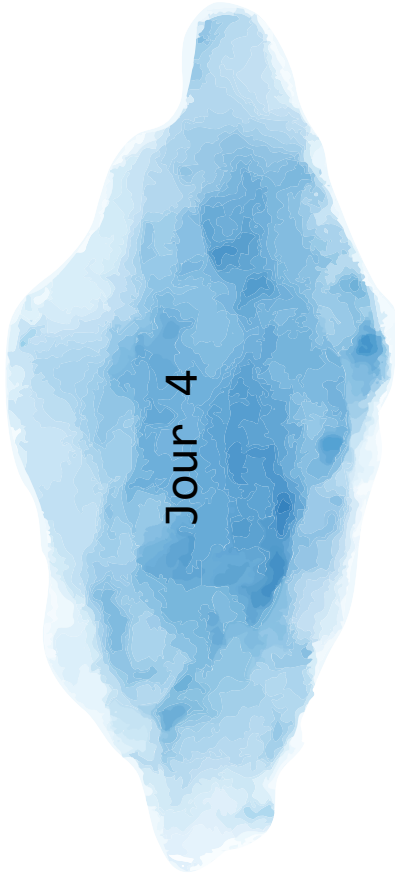
---

---

---

---

heures	0h	1h	2h	3h	4h	5h	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	
Heure de la mise au sein																									
Heure du biberon et quantité																									
Présence d'urine dans la couche																									
Présence de selles dans la couche																									



Notes:

---

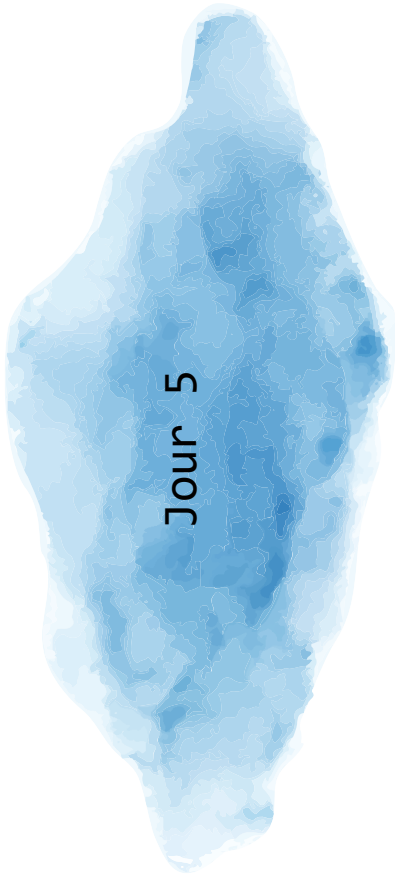
---

---

---

---

heures	0h	1h	2h	3h	4h	5h	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	
Heure de la mise au sein																									
Heure du biberon et quantité																									
Présence d'urine dans la couche																									
Présence de selles dans la couche																									



Notes:

---

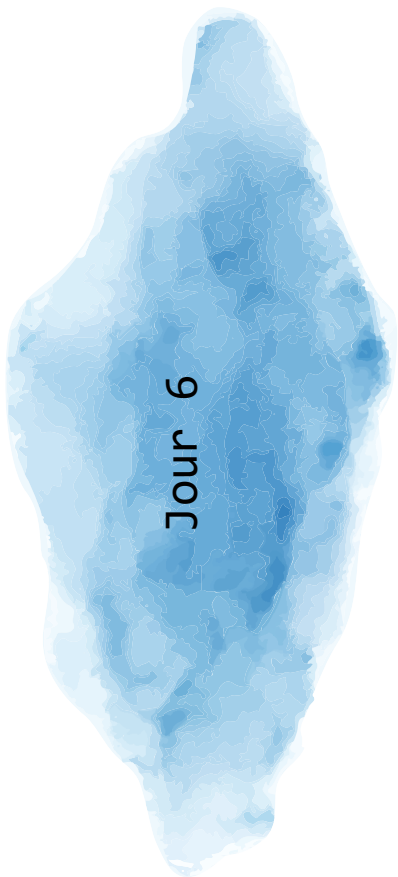
---

---

---

---

heures	0h	1h	2h	3h	4h	5h	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	
Heure de la mise au sein																									
Heure du biberon et quantité																									
Présence d'urine dans la couche																									
Présence de selles dans la couche																									



Notes:

---

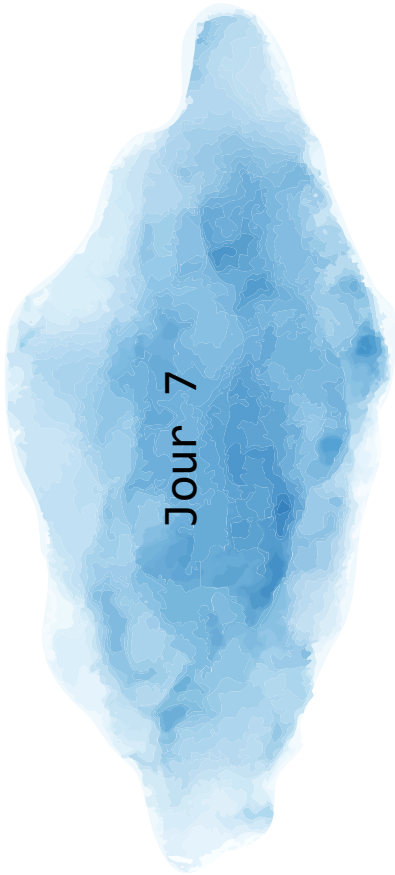
---

---

---

---

heures	0h	1h	2h	3h	4h	5h	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	
Heure de la mise au sein																									
Heure du biberon et quantité																									
Présence d'urine dans la couche																									
Présence de selles dans la couche																									



Notes:

---

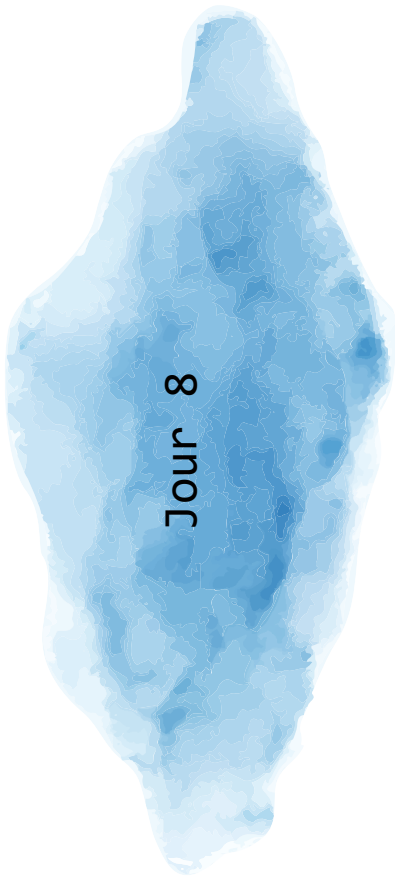
---

---

---

---

heures	0h	1h	2h	3h	4h	5h	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	
Heure de la mise au sein																									
Heure du biberon et quantité																									
Présence d'urine dans la couche																									
Présence de selles dans la couche																									



Notes:

---

---

---

---

---

heures	0h	1h	2h	3h	4h	5h	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	
Heure de la mise au sein																									
Heure du biberon et quantité																									
Présence d'urine dans la couche																									
Présence de selles dans la couche																									



Réalisation: Maternité Bois de rose  
Centre hospitalier de Cayenne Andrée Rosemon  
Dessins: Hortense Ye  
Mise en page: Service communication du CHC  
Mars 2020